

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Cote du document: | EB 2007/91/R.32/Rev.1 |
| Point de l'ordre du jour: | 10 e) iii) |
| Date: | 12 septembre 2007 |
| Distribution: | Publique |
| Original: | Anglais |

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République du Yémen pour le

Projet relatif à l'élevage et à l'agriculture pluviale

Conseil d'administration — Quatre-vingt-onzième session
Rome, 11-12 septembre 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser sur le présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Abdalla Rahman

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2348
courriel: ab.rahman@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

| | |
|---|------------|
| Sigles et acronymes | ii |
| Recommandation d'approbation | iii |
| Carte de la zone du projet | iv |
| Résumé du prêt | v |
| I. Le projet | 1 |
| A. Principal créneau de développement visé par le projet | 1 |
| B. Financement proposé | 1 |
| C. Groupe cible et participation | 2 |
| D. Objectifs de développement | 2 |
| E. Harmonisation et alignement | 3 |
| F. Composantes et catégories de dépenses | 3 |
| G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats | 4 |
| H. Avantages et justification économique et financière | 4 |
| I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement | 5 |
| J. Principaux risques | 5 |
| K. Durabilité | 6 |
| II. Instruments juridiques et autorité | 6 |
| III. Recommandation | 6 |
| | |
| Annexe | |
| Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié | 7 |
| | |
| Appendices | |
| I. Key reference documents (Principaux documents de référence) | |
| II. Logical framework (Cadre logique) | |

Sigles et acronymes

COSOP
IDA

Options stratégiques pour le programme-pays
Association internationale de développement

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République du Yémen pour le projet relatif à l'élevage et à l'agriculture pluviale, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

République du Yémen

Projet relatif à l'élevage et à l'agriculture pluviale

Résumé du prêt

| | |
|---|--|
| Institution initiatrice: | Association internationale de développement (IDA) |
| Emprunteur: | République du Yémen |
| Organismes d'exécution: | Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (première et deuxième composantes) Fonds social de développement (troisième composante) |
| Coût total du projet: | 42,2 millions de USD |
| Montant du prêt du FIDA: | 10,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 16,6 millions de USD) |
| Conditions du prêt du FIDA: | 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an |
| Cofinancier: | Association internationale de développement (IDA) |
| Montant du cofinancement: | 19,6 millions de USD |
| Conditions du cofinancement: | Particulièrement favorables |
| Contribution de l'emprunteur: | 400 000 USD |
| Contribution des bénéficiaires: | 5,6 millions de USD |
| Institution chargée de la préévaluation: | FIDA |
| Institution coopérante: | IDA |

Proposition de prêt à la République du Yémen pour le Projet relatif à l'élevage et à l'agriculture pluviale

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Le projet a pour objet de remédier aux pressions de plus en plus fortes qui s'exercent sur les ressources naturelles disponibles sous l'effet de la croissance rapide de la population, qui s'accompagne d'exigences et d'attentes accrues. Il consistera à enrayer et à inverser la tendance à la dégradation accélérée des ressources par des initiatives de gestion participative des ressources naturelles; à moderniser et à diversifier la production issue de l'agriculture pluviale et de l'élevage; et à promouvoir le développement du microfinancement et des microentreprises ainsi que la commercialisation et les partenariats avec le secteur privé.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Yémen un prêt d'un montant de 10,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 16,6 millions de USD), à des conditions particulièrement favorables, pour contribuer au financement du projet relatif à l'élevage et à l'agriculture pluviale. Le prêt aura une durée de 40 ans, avec un différé d'amortissement de dix ans et une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

Conformité au système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République du Yémen au titre du SAFP est de 16,591 millions de USD sur les trois ans du cycle SAFP (2007-2009), ce qui correspond pratiquement au montant du prêt proposé par le FIDA pour le projet.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. Le pays est en mesure de gérer sa dette extérieure dans de meilleures conditions grâce, principalement, aux cours élevés du pétrole et à la forte augmentation des investissements privés qui a suivi les réformes en cours. La dette extérieure atteignait 5,4 milliards de USD en 2006 (28% du PIB). Le service de la dette représentait 2,7% du PIB, et les réserves de change étaient de 7,5 milliards de USD (19 mois d'importations). Le total des décaissements provenant de toutes les opérations du FIDA au Yémen en 2006 s'élevait à 2,6 millions de DTS. Le bilan du gouvernement en matière de remboursement des prêts du FIDA est satisfaisant.

Flux de fonds

5. Le montant du prêt du FIDA sera déposé sur un compte spécial attribué au Fonds social de développement pour couvrir les dépenses admissibles. Le Fonds social de développement, organisme public autonome résolument engagé dans la lutte contre la pauvreté, s'est imposé comme institution chef de file dans ce domaine au Yémen.

Modalités de supervision

6. Le prêt du FIDA sera administré par l'Association internationale de développement (IDA). L'IDA supervisera le projet au moins une fois par an. Les achats, les décaissements, les aspects administratifs et l'exécution technique seront en permanence appuyés et contrôlés par le bureau de la Banque mondiale établi à Sanaa. Le responsable du FIDA qui assure la présence sur le terrain à Sanaa prêtera son concours selon qu'il convient. Le FIDA conduira également au moins chaque année une mission de suivi, axée sur le ciblage, la prise en compte des spécificités et les résultats obtenus en termes d'impact.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Pour renforcer les aspects du financement du FIDA qui ont trait à la gouvernance, il sera pris les dispositions suivantes: i) recours à des cabinets d'audit privés; ii) prestations de services à des conditions concurrentielles (attribution des marchés par appel d'offres); iii) application des meilleures pratiques pour la promotion du microfinancement; et iv) instauration de partenariats avec les autorités locales afin d'assurer le fonctionnement et l'entretien durables des infrastructures économiques mises en place dans le cadre du projet.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le projet visera quelque 185 000 ménages comprenant des familles sans terre, des petits exploitants pratiquant l'agriculture pluviale, faiblement irriguée, avec des animaux en petit nombre, et des éleveurs possédant peu ou pas de terres arables. Environ 30% des ménages appartenant à ces groupes sont dirigés par des femmes, qui seront activement incitées à participer à toutes les activités du projet.

Méthode de ciblage

10. Dans les cinq gouvernorats retenus, le projet ciblera 23 districts qui ont été repérés lors d'enquêtes socioéconomiques participatives comme étant les plus pauvres et les plus défavorisés. Conformément à la politique de ciblage du FIDA, on identifiera au sein de chaque district les communautés les plus démunies ayant la plus forte proportion de producteurs ruraux pauvres.

Participation

11. La participation recouvre la sélection, la sensibilisation et la mobilisation des communautés; la formation de groupements et de comités de producteurs ruraux; l'apport d'une formation et d'un soutien technique aux communautés afin de les aider: i) à se constituer en organisations aux niveaux communautaire et intercommunautaire, et à animer ces organisations; ii) à prendre des initiatives; iii) à préparer et classer par ordre de priorité les sous-projets qu'elles auront identifiés; iv) à assurer, sur de bonnes bases financières et techniques, le fonctionnement et l'entretien des investissements réalisés avec l'aide du projet dans les infrastructures sociales et économiques; et v) à obtenir un accès aux services et aux marchés d'intrants et de produits agricoles.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le projet a pour but général de faire reculer la pauvreté rurale dans la zone du projet et d'y améliorer la gestion des ressources naturelles. Les objectifs de développement consistent à: i) aider les producteurs à améliorer et diversifier leur production agricole et animale et leurs systèmes de transformation et de commercialisation, et préserver leurs actifs (sols, eau, parcours, semences et animaux); et ii) donner aux communautés rurales les moyens d'organiser la planification et la mise en œuvre du développement, d'y participer et d'en percevoir les avantages, ainsi que d'améliorer leur accès aux services publics et privés, aux marchés d'intrants et de produits et au financement rural.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Les grands objectifs du projet sont les suivants: i) aider le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation à renforcer les capacités dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions centrales de supervision et de réglementation; ii) aider le Fonds social de développement à étoffer ses capacités et à réorienter ses activités au profit d'investissements plus productifs concernant les aspects monétaires de la pauvreté;

iii) contribuer à la mise en place d'un système durable de microfinancement ayant un important rayon d'action dans la zone du projet; et iv) donner aux groupements et aux comités de producteurs ruraux les moyens de créer des systèmes durables et participatifs de gestion des initiatives et des ressources communautaires.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le projet concorde parfaitement avec les objectifs stratégiques du FIDA consistant à renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations et à élargir l'accès aux services financiers et aux marchés. Il est conforme à l'objectif des options stratégiques pour le programme-pays (COSOP) visant à contribuer à la création d'emplois en milieu rural, au développement d'activités rémunératrices et à la conservation des ressources naturelles.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le projet est aligné sur la stratégie gouvernementale de réduction de la pauvreté énoncée dans le Plan de développement socioéconomique pour la réduction de la pauvreté (2006-2010). Le Plan appelle à faire reculer la pauvreté en se concentrant, entre autres priorités, sur: i) des projets et des programmes d'investissements à forte intensité de main-d'œuvre, surtout dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme; ii) des partenariats avec le secteur privé, la société civile et les donateurs aux fins de la création de petites et moyennes entreprises; iii) des services de microfinancement destinés aux populations pauvres, en particulier aux femmes rurales; et iv) un renforcement des capacités dont les autorités locales ont besoin pour créer et gérer des ressources dans le cadre d'initiatives locales destinées à combattre la pauvreté.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. L'IDA cofinance le projet à hauteur de 19,6 millions de USD. Il y aura un enrichissement mutuel avec plusieurs autres activités appuyées par des donateurs, notamment le Programme pilote d'interventions intégrées du Fonds social de développement, au titre duquel les communautés participantes recevront des fonds supplémentaires pour répondre à leurs besoins dans le domaine des infrastructures sociales et de la gestion. Le Projet relatif aux travaux publics et le Projet relatif à l'accès rural, qui bénéficient de l'aide de la Banque mondiale, pourront éventuellement financer de nouvelles infrastructures s'il y a lieu.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet s'articule autour de quatre composantes: 1) un système paysan d'amélioration et de gestion des semences; 2) des services zootechniques et sanitaires; 3) le développement rural productif; et 4) la gestion du projet. Le FIDA et l'IDA cofinanceront la troisième composante, l'IDA finançant intégralement la première, la deuxième et la quatrième composantes.

Catégories de dépenses

18. Pour la troisième composante, cofinancée par le FIDA et l'IDA, les catégories de dépenses sont les suivantes: i) travaux publics (45,2% du coût total de la composante); ii) matériel (0,2%); iii) formation (4,6%); iv) appui aux groupements de producteurs ruraux sous la forme d'intrants agricoles, de démonstrations et de transfert de technologies (26,5%); v) assistance technique et études (1,2%); vi) microcrédit, y compris le renforcement des capacités des organisations partenaires de microcrédit et les montants des prêts (14%); et vii) fonctionnement et entretien (8,2%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Les partenaires seront le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation pour la première et la deuxième composantes, et le Fonds social de développement pour la troisième composante. Pour cette dernière, il y aura aussi d'autres partenaires d'exécution, dont les conseils de district de la zone du projet, les institutions de microfinancement coopérantes et les bénéficiaires du projet.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Le Ministère aura la responsabilité de la coordination et de la gestion d'ensemble de la première et de la deuxième composantes. Le Fonds social de développement sera chargé de mettre en œuvre et de coordonner, par l'entremise de son unité de développement agricole et rural, les activités menées au titre de la troisième composante. Les groupements d'intérêt économique rassemblant des producteurs ruraux aux niveaux communautaire et intercommunautaire identifieront les investissements communautaires et collectifs qui seront exécutés par des sociétés privées, et s'en verront confier la supervision ainsi que l'exploitation et la gestion. Des institutions de microfinancement seront recrutées pour mettre en œuvre un programme de microcrédit.

Rôle de l'assistance technique

21. Le prêt du FIDA comporte une allocation de 390 000 USD destinée à l'assistance technique, notamment pour aider le Fonds social de développement à renforcer ses capacités et à réorienter ses activités. Les institutions de microfinancement coopérantes recevront un soutien qui leur permettra d'appliquer les meilleures pratiques et de parfaire leurs plans d'activités, de développer de nouvelles offres de services et de formuler des stratégies commerciales, de renforcer leurs capacités d'analyse du crédit et de suivi des prêts, et de moderniser leurs capacités de gestion financière et de recouvrement des prêts. L'aide apportée aux associations communautaires ira surtout à l'acquisition de compétences dans les domaines de l'organisation des communautés, du développement de l'activité commerciale et de la gestion des ressources naturelles.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Outre l'accord de prêt type conclu entre le FIDA et le gouvernement, il sera mis en œuvre, entre le Fonds social de développement et les institutions de microfinancement, un accord subsidiaire établissant les modalités d'exécution de la sous-composante consacrée au microfinancement.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Un crédit de l'IDA d'un montant de 19,6 millions de USD, signé en septembre 2006, financera intégralement la première, la deuxième et la quatrième composantes, et financera à hauteur de 31,1% (9,99 millions de USD) la troisième composante. Un financement gouvernemental de quelque 400 000 USD couvrira le coût des taxes pour la première et la deuxième composantes. La contribution des bénéficiaires, d'un montant de 5,6 millions de USD (17,3% des coûts de la troisième composante), englobera la main-d'œuvre, les matériaux locaux, et la part des investissements des bénéficiaires réglée en espèces.

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

24. Le projet aura des retombées positives sur les ménages ruraux pauvres en ce qu'il permettra d'accroître les revenus, la production tirée de l'agriculture et de l'élevage et la sécurité alimentaire, et de créer des emplois dans et en dehors de l'exploitation. Ces avantages découleront de l'amélioration des techniques de production, de la maîtrise de l'eau, des semences pour l'agriculture pluviale et des services vétérinaires et zootechniques; de l'augmentation des investissements effectués dans et en dehors de l'exploitation; et de l'augmentation des marges

réalisées sur la vente des produits agricoles, à mesure que les groupements de producteurs aideront leurs membres à atteindre un volume de production qui leur permette de réaliser des économies d'échelle et de peser plus lourd dans la négociation.

Viabilité économique et financière

25. Plusieurs fermes modèles pouvant être considérées comme représentatives ont été construites et évaluées. Les résultats font apparaître des effets positifs sur le rendement par hectare. On s'attend à ce que le projet accroisse le revenu des agriculteurs de 16,7 à 18,8%. Le taux global de rendement économique se situe à 17,7% environ. Les avantages perçus grâce aux investissements dans l'élevage ont été calculés sur la base d'estimations fondées sur la taille du troupeau, à l'échelle de la zone du projet et du pays. Quelque 30% du cheptel total de la zone du projet devrait bénéficier d'un meilleur accès aux services vétérinaires, ce qui s'accompagnera, cinq ans après la fin du projet, d'une augmentation de 40% de la productivité pour la viande et le lait.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Avec l'aide du fonctionnaire qui assurera sa présence sur le terrain au Yémen, le FIDA organisera des ateliers nationaux annuels consacrés à l'exécution des projets, qui permettront au personnel et aux partenaires d'exécution d'échanger les enseignements tirés des différents projets et de renseigner les forums de dialogue sur les politiques à mener. Les enseignements tirés seront consignés dans des brochures de quelques pages.

Innovations en matière de développement

27. La principale innovation introduite par le projet dans le contexte yéménite est la réorientation des interventions du Fonds social de développement vers des activités de développement rural qui ne s'arrêtent pas à la construction d'infrastructures sociales. Dans ce cadre, ce fonds appuiera des investissements productifs visant à traiter les aspects monétaires de la pauvreté. Il pourra ainsi acquérir de l'expérience et renforcer ses capacités institutionnelles de façon à se positionner comme l'organisme chef de file pour ce qui est du développement rural dans ses dimensions économiques et sociales et à se lancer dans l'exploration de pistes nouvelles pour réduire la pauvreté rurale dans le pays.

Approche d'élargissement

28. L'exécution du projet fournira au Fonds social de développement l'occasion d'enrichir son expérience et d'apprendre par la pratique à intégrer la gestion participative des ressources naturelles, le développement des infrastructures économiques et l'organisation de services de microfinancement desservant une clientèle plus vaste, toutes activités qui pourront être reproduites dans d'autres régions du pays.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Il existe un risque que les groupements et comités de producteurs ruraux arrêtent de fonctionner une fois le projet terminé. Ce risque sera contrebalancé par le fait que lesdites structures seront constituées autour d'intérêts économiques et de besoins communs et qu'elles bénéficieront d'un renforcement de leurs capacités. Par ailleurs, il se peut que les traditions culturelles soient trop enracinées pour qu'une participation des femmes rurales aux activités du projet soit acceptable, en particulier pour ce qui est de la prise des décisions et de la gestion. Pour parer à ce risque, il sera dispensé une formation à la problématique hommes-femmes, et il sera élaboré, sur la base des conseils d'une spécialiste recrutée pour une longue période, une stratégie et un programme consacrés à ces questions.

Classification environnementale

30. Le projet a été classé en catégorie B d'après les directives établies par la Banque mondiale en matière d'environnement. Il ne devrait pas avoir d'impact notable, cumulé ou irréversible sur l'environnement. Un plan de gestion de l'environnement a été conçu afin de remédier à toute éventuelle répercussion négative de nature environnementale ou sociale. On y trouve: i) une procédure et des critères de sélection des projets de petite infrastructure; ii) un programme de suivi et d'évaluation destiné à surveiller les effets du projet sur l'environnement; et iii) un programme de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'écologie destiné aux institutions participantes, publiques et privées, et aux populations locales.

K. Durabilité

31. En favorisant la constitution et le renforcement des capacités des groupements et comités de producteurs ruraux sur la base d'intérêts économiques et de besoins communs, le projet permettra de mettre en place un système appelé à durer et totalement participatif de gestion des ressources naturelles et de développement continu, reposant sur le sens de l'initiative et les ressources de la communauté.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de prêt entre la République du Yémen et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République du Yémen est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Yémen un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (10 850 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2047 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 10 août 2007)

Mesures en matière de gestion des pesticides

1. Le Gouvernement de la République du Yémen (le Gouvernement) se conformera au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assurera qu'aucun des pesticides fournis dans le cadre du projet ne soit classé comme "très dangereux" ou "extrêmement dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé.

Problématique hommes-femmes

2. Le Gouvernement veillera à ce que l'égalité entre hommes et femmes soit assurée, dans la mesure du possible, dans toutes les activités du projet.

Fraude et corruption

3. Le Gouvernement signalera dans les plus brefs délais au FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en rapport avec l'exécution du projet qui aura dûment été portée à son attention par les voies appropriées, conformément aux lois et règlements nationaux.

Suspension

4. a) Le FIDA peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt si l'un des faits énoncés dans les Conditions générales se produit, ou si:
 - i) le FIDA, après consultation avec le Gouvernement, considère que les avantages matériels du projet ne profitent pas suffisamment au groupe cible ou qu'ils profitent à des personnes étrangères à ce groupe, au détriment de ses membres;
 - ii) le Gouvernement n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées dans l'accord de prêt et ce manquement s'est poursuivi sans faire l'objet de mesure corrective durant une période de trente (30) jours, et le FIDA considère que ledit manquement a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable grave sur le projet;
 - iii) l'Accord de prêt pour le développement (DCA) conclu entre le Gouvernement et l'IDA a été suspendu ou annulé, ou si l'un des faits spécifiés à l'article 5.01 du DCA s'est produit;
 - iv) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention, et le Gouvernement n'a pris aucune mesure appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA;
 - v) les marchés n'ont pas été ou ne sont pas passés conformément aux dispositions du DCA.
- b) Le FIDA peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt si l'audit demandé n'a pas été achevé de manière satisfaisante dans les douze (12) mois à compter de la date prévue.

Conditions préalables aux décaissements

5. Il ne sera procédé à aucun retrait au titre de l'accord de prêt pour les dépenses relevant de la catégorie III (financement rural) du tableau concernant la répartition des fonds du prêt tant que le FIDA n'aura pas approuvé le plan détaillé de mise en œuvre de la sous-composante 3 (services financiers ruraux) du projet présenté par l'organisme chargé de la direction du projet.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

6. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:
 - a) le DCA est entré en vigueur;
 - b) le Gouvernement a dûment ouvert le compte spécial;
 - c) l'accord de prêt a été dûment signé, et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
 - d) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable sur les points énoncés dans l'accord de prêt relatif au projet, délivré par le Ministre des affaires juridique et acceptable tant en la forme que sur le fond.

Key reference documents

Country reference documents

Yemen's Socio-economic Development Plan for Poverty Reduction, 2006-2010
Republic of Yemen, Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP), 2003-2005
Small and Microenterprise Development in the Republic of Yemen, Strategy and Proposed Action Plan (2005)
National Strategy for Environment
National Strategy for Women

IFAD reference documents

IFAD Strategic Framework
Sub-regional Strategy for NENA
Yemen COSOP (February 2000).
IFAD Strategic Framework (old and revised)
Action Plan for the Seventh Replenishment
Learning Notes
Targeting Policy
IFAD Guidelines: Design Document and Key File (2003)
Rural Finance Policy
Gender Action Plan
Environmental Assessment Guidelines

Other miscellaneous reference documents

World Bank: A World Bank Country Study: Economic Growth in the Republic of Yemen (2002)
CGAP: Report of CGAP Multi-Donor Mission, Microfinance in Yemen (2005)
UNDP: Macro-economic Policies For Growth Employment and Poverty Reduction in Yemen (2005)
UNDP: Human Development Report (2006)
World Bank PAD
World Bank CAS
Yemen Republic Poverty Assessment

Logical framework

| Narrative Summary | Verifiable Indicators | Means of Verification | Assumptions |
|---|---|--|--|
| <p>Goal: To improve the economic and social status of poor rural people in five poor Governorates</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Number of households (HH) improving food security; • No. of HHs improving asset ownership index; • % reduction in prevalence of child malnutrition (weight for age). | <ul style="list-style-type: none"> • Baseline, mid term and completion evaluation surveys; • Project completion report; • Periodic Government socio-economic and poverty studies, health/welfare surveys; • Rapid nutrition surveys at benchmark, mid-term and completion evaluation. | |
| <p>Development Purposes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • To empower rural poor communities and improve their access to services, input and output markets • To upgrade and diversify rural production, and increase on and off-farm incomes • To protect and regenerate soil, water and rangeland assets | <ul style="list-style-type: none"> • No. of rural producer groups formed and functioning; • Number of community-based development plans formed and executed • Loan portfolio growth, repayment, recovery; • No. of beneficiaries that have diversified their activities or increased their output and incomes; • Changes in cropping patterns, intensity and yields; • Number of infrastructure works (water harvesting, wadi bank protection, terrace rehabilitation, etc) proposed, funded, executed and operating. | <ul style="list-style-type: none"> • Baseline, mid term and completion evaluation surveys • Project completion report • M&E reports; • Project and service provider progress reports; • Supervision reports; • Financial and audit reports. | <ul style="list-style-type: none"> • Macro-economic conditions continue to improve; • Committed people in community come forward to manage development efforts; • Policies favour devolution of local administration and continued market liberalization; |
| <p>OUTPUTS: Productive Rural Development: Community institutions established and operational involved in articulating community needs and improving access of members to markets and credit</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Number and type of community and RPGs formed, trained and functioning; • Number and type of community sub-projects proposed, screened, funded, executed and operating; • Area (ha) of terrace repaired and area (ha) protected against erosion; • Quantities of staple food production and produce marketed by household, volume/value; • Number and type of income generating activities established/supported; • Number of savings/credit groups established; • Number of RPGs accessing credit and repayment rate; • No. of loans and amount by type of lending by MFIs and recovery rates. | <ul style="list-style-type: none"> • MTR and Project completion report; • Baseline, mid term and completion evaluation surveys; • M&E reports; • Project and service provider progress reports; • Supervision reports; • Contracts tendered, issued and fulfilled; • Financial and audit reports. | <ul style="list-style-type: none"> • Governorate and district support and agency cooperation; • Community members come forward to train and undertake leading role; • Cultural traditions and norms allow women to participate in development process; • Micro-finance study to be conducted in PY1 comes positive for implementing micro finance activities |

